



Schola Europaea

Bureau du Secrétaire général

Secrétariat Général

Réf. : 2012-05-D-1-fr-2

Orig.: FR

Projet de procès-verbal de la réunion du Groupe de suivi des Ecoles européennes de Bruxelles

Réunion du 24 mai 2012 de 9h30 à 12h30 - salle -0/32 - Rue Joseph II, 30 à Bruxelles

Liste des Participants
Réunion du Groupe de suivi des EE de Bruxelles

Président	M. K. KIVINEN	Secrétaire général des Ecoles européennes
Co-président	M. G. MARCHEGGIANO	Secrétaire général adjoint des Ecoles européennes
Comité de Direction de la Régie des Bâtiments	M. L. PYNAERT	Chef de service Conseiller Bâtiments Institutions Internationales
Délégation belge	Mme C. ROBA-RABIER Mme M. VAN LANCKER	Chef de la délégation belge (Communauté française de Belgique) Chef de la délégation belge f.f. représentant la Communauté flamande de Belgique
Commission européenne	Mme M. SODER-HIGGINS	Policy Officer Commission européenne
Représentants des APEEE de B I, II, III et IV	M. R. FRIZON M. W. MUNCH M. R. WEIN Mme M. PAULUS	Ecole européenne de Bxl I Ecole européenne de Bxl II Ecole européenne de Bxl III Ecole européenne de Bxl IV
Directeurs	Mme A. RUIZ ESTURLA M. R. GALVIN M. A. PINO M. W. SCHLABE	Bruxelles I Bruxelles II Bruxelles III Bruxelles IV
Représentant du Comité du Personnel	M. J. BOITHIAS	Bxl I
Autorité Centrale des Inscriptions dans les EE de Bxl	M. H. ALTENBERG Mme E. CHANG Mme S. MASSON	
Secrétaire	Mme W. DAFOS	BSGEE

Excusés, absents

Mme H. Chraye, Représentant APEE Bxl III
Mme N. Verstraete, Chef de la délégation belge (Communauté flamande de Belgique)
M. L. Vrijdaghs, Administrateur général et Président du Comité de direction de la Régie des bâtiments
M. D. Van Geystelen, Directeur Général, Comité de direction de la Régie des Bâtiments
M. J.L. Degeyter, Représentant des enseignants.

I. Fixation de l'ordre du jour – 2012-03-D-18-fr-3

M. KIVINEN souhaite la bienvenue aux participants. L'ordre du jour suivant est approuvé.

I.	Fixation de l'ordre du jour	2012-03-D-18-fr-3
II.	Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2011	2011-10-D-20-fr-1
III.	Résultats de la phase I des inscriptions des Ecoles européennes de Bruxelles pour 2012/2013	2012-03-D-37-fr-1
IV.	Bruxelles I Rénovation du bâtiment Fabiola et occupation du bâtiment de Berkendael	2012-03-D-25-fr-2
V.	Communication orale : Bruxelles IV Laeken - Etat d'avancement des travaux - Déménagement - Inauguration - Visite du chantier de Laeken (durée 2h) avant les vacances d'été pour les Personnes qui y travailleront et pour les déménageurs	Régie des Bâtiments M. Schlabe
VI.	Bruxelles V Présentation Power Point	2012-05-D-11-fr-1 M. Kivinen
VII.	Lettre de l'APEEE de Bruxelles IV	
VIII.	Divers	
IX.	Date et lieu de la prochaine réunion	

II. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2011 – 2011-10-D-20-fr-1

Le projet de procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2011 est approuvé.

M. Kivinen présente M. G. Marcheggiano, nouveau Secrétaire général adjoint des Ecoles européennes, et le félicite ainsi que M. J. Boithias, nouveau Directeur Adjoint f.f. du cycle primaire de l'Ecole européenne de Berkendael à partir du 01.09.2012

III. Résultats de la phase I des inscriptions des Ecoles européennes de Bruxelles pour 2012/2013 – Doc. 2012-03-D-37-fr-1

Mme E. CHANG introduit le document 2012-03-D-37-fr-1 et présente les résultats de la phase I des inscriptions tout en précisant que ces résultats sont provisoires vu des désistements à prévoir dans l'avenir.

Il faut noter que les annexes n'incluent pas d'information sur les départs ni sur les demandes des phases 2 et 3.

L'objectif principal pour l'année 2012 a été de remplir l'école de Laeken pour diminuer la surpopulation dans les autres écoles.

En ce moment, les Ecoles encodent les résultats de la phase 2 d'inscription. Il est possible de s'attendre à une augmentation de plus ou moins 300 élèves dans la deuxième phase.

Mme RUIZ ESTURLA souligne l'importance du cycle secondaire à l'Ecole de Laeken et espère une réduction, dans deux ou trois ans, au Primaire.

Mme PAULUS estime que l'Ecole de Laeken ne résoudra pas le problème de surpopulation des Ecoles. En effet, vu le nombre d'élèves inscrits en Maternelle et Primaire, Laeken sera surpeuplée dans trois ans. Des décisions doivent être prises pour parer à ce problème.

M. KIVINEN est d'accord seulement partiellement avec l'analyse de Mme Paulus et suggère que le point suivant apportera des réponses à ces questions. Il remercie Mmes Chang et Masson pour le document et la présentation qui en a été faite.

IV. Bruxelles I – 2012-03-D-25-fr-2

M. KIVINEN remercie l'Etat belge et la Régie des Bâtiments pour la réponse positive concernant la rénovation du Bâtiment Fabiola à l'Ecole de Bruxelles I et la promesse de cette dernière d'entamer une analyse technique de ce bâtiment dans la 2^e moitié de l'année 2012. La décision prise au Conseil supérieur de déplacer les classes de Maternelle et Primaire se concrétisera en septembre 2012.

M. KIVINEN, Mme RUIZ ESTURLA, M. SCHLABE, M. PYNAERT et les Associations de parents se remercient mutuellement pour l'excellente coopération et le soutien démontrés dans les négociations ayant abouti aux décisions qui ont été prises. R. FRIZON demande à la Régie des Bâtiments que tout soit mis en œuvre pendant les travaux pour assurer la sécurité du chantier sur le site (notamment en ce qui concerne l'amiante) et souhaiterait qu'elle organise des réunions d'information régulières afin de tenir les parents informés du déroulement du projet.

M. PYNAERT répond à M. R. FRIZON sur le point d'une possible présence d'amiante dans le bâtiment Fabiola, un point qui inquiète les parents. La Régie ne prendra aucun risque avec l'amiante. Il faut cependant noter que l'expression « asbestos safe » -utilisée par M. Frizon – n'existe pas dans la législation, contrairement à l'expression « asbestos free ». Il est important de savoir qu'aucun expert ne peut certifier qu'un bâtiment est « asbestos free » à 100%. L'objectif de la Régie est d'élever le niveau de qualité du bâtiment, corriger les erreurs de conception et veiller à ce que tous les bâtiments soient de qualité similaire. Le coût des premiers travaux prenant place dans la première moitié de 2013 approximerait 500.000€.

A une question posée par Mme Paulus au sujet de la possibilité de l'utilisation future de la garderie à Bruxelles IV, **M. KIVINEN** précise que des discussions entre les écoles de Bruxelles I et Bruxelles IV sont en cours à ce sujet.

Mme RUIZ ESTURLA ajoute que l'utilisation du bâtiment Fabiola se fera sur base d'une nouvelle conception. Elle s'est engagée à fournir un « programme de besoins » à la Régie des Bâtiments avant la fin de l'année scolaire 2012 afin que celle-ci puisse entamer l'étude de ce bâtiment.

M. PYNAERT confirme que le travail à effectuer sera basé sur ce « programme de besoins ».

M. KIVINEN rappelle qu'une étude technique du bâtiment Fabiola sera effectuée en septembre 2012 et que d'autres travaux de rénovation à Bruxelles I sont prévus également. Tout ceci se fera par étapes.

V. Communication orale : Bruxelles IV

M. K. KIVINEN souligne la transparence dans la communication de la Régie des Bâtiments vis-à-vis de la presse. Celle-ci a en effet rendu public le coût des travaux à Laeken : 65 millions € + TVA = environ 88 millions € au total. Si l'on ajoute la valeur du terrain, Laeken vaut environ 100 millions €.

Les Ecoles européennes sont reconnaissantes à l'Etat belge pour l'investissement qui a été consenti ainsi que pour la qualité et l'excellente finition des travaux.

M. PYNAERT confirme que l'Ecole de Laeken représente un excellent investissement pour l'Etat belge qui a ainsi préservé une partie de son patrimoine. L'école sera d'ailleurs inscrite à la journée du Patrimoine.

De par les travaux de rénovation (60%) et l'ajout de nouveaux bâtiments (40%), le site possède désormais une grande valeur ajoutée. La valeur du terrain, quant à elle, a plus ou moins triplé depuis 2004.

Le coût des travaux n'a pas été exorbitant ; bien que l'école de Laeken soit moderne et située dans un cadre très agréable, les sommes investies correspondent en fait aux normes des écoles régionales. Les caractéristiques du site et sa grandeur contribuent largement à l'impression positive, sans que cela ait augmenté le budget dans la même mesure.

M. W. Vlamincq, architecte attaché auprès de la Régie des Bâtiments, fonctionnaire dirigeant pour les travaux de la 4^{ème} école, a dirigé les travaux et sa petite équipe d'une façon exemplaire et a ainsi contribué largement à la réussite du projet. En plus, il a eu une attention particulière pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite du site. Finalement, l'attitude positive de l'entreprise en charge des travaux est également à souligner.

M. SCHLABE présente ensuite un tour virtuel du site de Laeken à l'aide d'une présentation en Power Point.

Il précise que la sortie Rue Médoni sera consacré aux bus, à l'exclusion de tout piéton et ceci pour des raisons évidentes de sécurité. A l'entrée, Drève Ste Anne, l'arrêt actuel de bus sera déplacé afin de permettre une zone de délestage pour les parents.

Des places de parking pour personnes handicapées ont été prévues dans le garage ainsi que des ascenseurs, de manière à rendre le site accessible à tous.

Des panneaux solaires peuvent être posés et les démarches pour l'obtention du « Green school certificate » sont en cours.

M. Schlabe informe le groupe des dates suivantes :

- Le déménagement vers l'école de Laeken aura lieu le 6 août 2012.
- Un Open Day pour les parents d'élèves de Bruxelles IV sera organisé le 15 septembre 2012.
- Premier jour d'école : le 4 septembre 2012.
- Ouverture de la section bulgare à Laeken : septembre 2012.
- L'inauguration officielle de l'école de Laeken aura lieu le 24 octobre 2012.
- The European Schools Science Symposium : mars 2013.

Une invitation officielle sera envoyée au Roi pour l'inauguration de l'école. Les membres du Conseil supérieur seront également invités à l'inauguration de l'école de Laeken.

Un projet sera mis en œuvre par la Régie des Bâtiments et ses ingénieurs-conseil concernant la stabilité des bâtiments du site et les problèmes d'exécution rencontrés. Ceci sera combiné avec la présentation de la profession d'ingénieur aux étudiants de la dernière année et à un projet existant du Centre sismologique belge.

VI. Bruxelles V – doc. 2012-05-D-11-fr-1

M. K. KIVINEN propose une réflexion approfondie et différente sur la situation de surpopulation des écoles.

Le concept de base utilisé depuis 50 ans a été le suivant : 10-12 classes de Maternelle, 50 classes de Primaire et 50-80 classes de Secondaire par école. Ceci a bien fonctionné pendant longtemps.

L'augmentation moyenne annuelle du nombre d'inscriptions est d'environ 400 élèves. Cette tendance ne concerne cependant pas tous les cycles et les niveaux de la même manière. Une étude attentive des chiffres démontre une augmentation significative des M1, supérieure à tous les autres niveaux (de 2008 à 2011, par exemple, l'augmentation des M1 dans toutes les Ecoles européennes est de 162%). Ce besoin croissant de classes de maternelle concerne un grand nombre d'élèves francophones et il est prévisible que cette tendance s'accroisse dans les années à venir. Les classes de primaire sont en forte augmentation également, mais dans une moindre mesure alors que les classes de secondaire sont et seront suffisantes probablement jusqu'en 2016.

Conclusion :

Si l'on tient compte des chiffres dont on dispose, il en découle que le système des Ecoles européennes aura besoin de l'école de Berkendael ou d'une autre école maternelle et primaire à partir de 2016 (ou peut-être même avant). Après 2016, une 2^e école maternelle-primaire sera nécessaire. Celle-ci devra peut-être également servir d'école secondaire dans un futur plus lointain.

Evidemment, il est également possible que la croissance des maternelles ralentisse d'ici 5 ou 6 ans.

Une réflexion sur les sections linguistiques est également nécessaire. Le concept de « feeding schools » ouvre de nouvelles possibilités. Dans ce modèle, l'on disposerait de quatre grandes écoles secondaires et de plusieurs écoles maternelle et primaire, dont Berkendael, qui « approvisionneraient » les écoles secondaires en effectifs.

Plusieurs petites écoles pourraient être plus coûteuses qu'une seule grande école, mais ce modèle présente l'avantage d'offrir davantage d'options de scolarisation aux parents ; ces options sont plus réduites pour l'instant avec seulement quatre écoles.

Afin de pouvoir approfondir cette réflexion et faire des propositions concrètes au Conseil supérieur, le Secrétaire général devrait pouvoir recevoir un mandat en ce sens du Groupe de suivi.

M. SCHLABE soutient les propositions de M. Kivinen et souligne que les problèmes évoqués par les parents liées au déménagement des élèves a surtout concerné les petits de maternelle.

M. PYNAERT voit quatre avantages aux propositions de M. Kivinen :

- 1) Il sera possible de planifier l'infrastructure nécessaire à très court terme
- 2) Il ne sera pas nécessaire de demander de permis en ce qui concerne Berkendael (pas de nouvelle construction nécessaire)
- 3) L'utilisation de Berkendael représente une économie pour l'Etat belge
- 4) L'utilisation de Berkendael est une idée que soutiennent déjà tous les acteurs dans le projet d'enseignement européen à Bruxelles.

La date « critique » de surpopulation serait, d'après M. Pynaert au plus tôt 2017, plutôt que 2016. Selon le planning pluriannuel de la Régie, il est prévu de libérer en 2017 l'espace occupé par les prisons à côté de l'école de Berkendael. La future destination de ce site n'est pas encore déterminée définitivement mais il est certain que cet espace offre des perspectives intéressantes pour l'enseignement européen, surtout du point de vue des transports.

Dans la pratique, à Laeken, les maternelles sont déjà séparées des autres classes.

Il est important de se souvenir que dans sa lettre au Premier Ministre M. Di Rupo, en date du 13/02/2012, M. Sefcovic proposait que « le maintien de l'école actuelle de Berkendael, avec en complément la prison attenante ou les casernes situées sur le boulevard Général Jacques, situées dans les zones d'habitation et de travail du personnel, conviendraient parfaitement ». Il n'y a donc pas de contradiction entre les propositions de M. Kivinen et l'avis de M. Sefcovic.

Mr Pynaert rappelle qu'il sera cependant nécessaire de renégocier la Convention de 1962 pour ce qui est des obligations de l'Etat Belge et de ce qui en est exclu, afin d'éviter des malentendus. Les obligations de l'Etat Belge se limitant à ce qui est prévue pour les écoles belges.

Mme SODER-HIGGINS remercie M. Kivinen pour ses propositions qui introduisent de la flexibilité dans le débat.

La structure des classes de Maternelle est, en effet, critique pour l'avenir des écoles. Un point positif : en 2009, le Conseil supérieur avait déjà entériné l'idée que les cycles Maternel, Primaire et Secondaire pouvaient être ancrés dans des écoles différentes. Par ailleurs, les chiffres avancés par M. Kivinen ne paraissent pas exagérés. Le baby-boom des nouveaux pays adhérents commence plus ou moins 10 ans après leur adhésion. Par ailleurs, les préférences personnelles des parents, d'une part et le choix de scolariser les enfants dans des écoles nationales belges, d'autre part, influencent les variations des chiffres d'inscription futurs.

Deux sujets sont étroitement liés à ce débat ; celui de la localisation des sections linguistiques dans les différentes Ecoles européennes à Bruxelles ainsi que la réorganisation des études au niveau secondaire, mandat de réflexion que M. Kivinen a reçu au Conseil supérieur d'Avril.

Un grand nombre de participants approuve l'idée de préparer une proposition concrète dans le sens indiqué par M. Kivinen pour la réunion du Conseil supérieur de décembre 2012.

L'analyse des résultats de la 2^e phase d'inscription en 2012 fournira une bonne base pour une analyse statistique plus précise permettant de mieux définir les besoins. Affiner les prévisions et définir une meilleure distribution des sections linguistiques restent deux objectifs essentiels dont il convient de tenir compte dans la proposition qui sera faite au Conseil supérieur de décembre 2012.

Plusieurs participants souhaiteraient disposer de chiffres concernant les catégories (I, II, III) d'élèves dans les écoles de Bruxelles.

VII. Lettre de l'APEEE de Bruxelles IV

M. KIVINEN prend acte du contenu de la lettre de l'APEEE de BIV et insiste sur la nécessité d'une estimation précise des besoins des Ecoles à ce stade ainsi que d'une communication claire de ces besoins au Conseil supérieur.

Il serait utile de prolonger la réflexion d'aujourd'hui en petits groupes et de se revoir fin septembre. L'invitation de M. Schlabe de réunir le Groupe de suivi à l'école de Laeken pour la prochaine réunion est acceptée. Celle-ci pourrait se tenir à l'école de Laeken.

VIII. Divers

M. PYNAERT apporte une clarification par rapport à l'état des lieux du parking de Bruxelles II. Celui-ci sera « transmis » par la Régie des Bâtiments à l'école officiellement le 8 Juin 2012, plus tard que prévu car les dernières mesures de sécurisation du parking devaient encore être prises, notamment la pose de barrières.

M. GALVIN remercie l'Etat belge pour les travaux effectués et l'effort consenti pour respecter le calendrier qui avait été avancé.

M. K. KIVINEN remercie M. GALVIN pour sa contribution à ce groupe de suivi. M. Galvin part prochainement à la retraite et sera remplacé en septembre 2012.

IX. Date et lieu de la prochaine réunion

A préciser ultérieurement.